

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 29 (1941)

Heft: 604

Artikel: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-264303>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Petit Courrier de nos lectrices

Une deuxième acheteuse scrupuleuse à la première. — J'ai été intéressée par la question posée par vous dans le précédent numéro de notre journal, parce que je me trouve moi-même souvent placée devant un cas de conscience de cet ordre. En effet, je puis me servir depuis des années dans tel ou tel magasin, tenu par un homme, disons un pharmacien, par exemple, alors qu'au nom de la solidarité féminine, et aussi au nom du féminisme tout court, je me demande si mon devoir n'est pas de m'adresser à une pharmacienne ? D'autre part, le Mouvement lui-même ne nous recommande-t-il pas dans chacun de ses numéros de le soutenir en « réservant notre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité » ; mais comme ces maisons et institutions ne sont pas exclusivement féminines, à qui donner la préférence ? Puis, voilà encore le Label et notre responsabilité sociale qui entre en ligne de compte : faut-il me servir dans ce magasin, que je ne connais pas, dont le chef est masculin, mais qui arbore le trèfle à cinq stylisés des « saines conditions de travail » ou bien dans celui-ci dont la gérante est une femme qui se débat dans des difficultés commerciales ? ou rester fidèle à mon vieux fournisseur ? Je voudrais bien savoir comment les lectrices du Mouvement résolvent ces problèmes qui se posent tous les jours ?

Suffragiste quand même ! — Parmi les commentaires qu'a fait écho la récente votation neuchâteloise sur le suffrage féminin, qui, des lec-

trices de notre journal, a lu ceux, assez sympathiques à notre cause, d'un collaborateur de l'hebdomadaire Curieux ? Il y est relevé notamment, et ceci m'a frappée, que notre mouvement aurait grand besoin de se rajouter, et dans ses méthodes et dans le personnel qui se lance au feu. Ce que vient corroborer une lettre d'une lectrice qui trouve que « nos campagnes sentent le rance » et estime que les jeunes femmes d'aujourd'hui étant « sportives, réalistes et vivantes », notre cause ne peut pas les intéresser. Or, j'avoue ne pas voir l'opposition entre le vote des femmes et ces caractéristiques, et je connais des suffragistes auxquelles le dernier reproche qu'on pourrait certes leur adresser serait de manquer de vie ! Que les jeunes ne viennent pas suffisamment nombreuses à nous, c'est ce que toutes nous constatons avec regret, mais pourquoi ne s'enrôlent-elles pas sous notre drapeau ? Dans la majorité des cas, ou parce qu'elles sont égoïstes et se soucient comme d'un radis de la vie publique, aux exigences de laquelle elles ne peuvent pourtant pas échapper, puisqu'elles subissent ses règles ; ou parce qu'elles ont peur que se déclarer féministes les empêche de se marier. Et de cela, à qui en est la faute si ce n'est à la jeune génération masculine ?...

Un juriste répond à un juriste amateur. (N° 603). — Le Code pénal suisse, dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} janvier 1942, contient un article 218 ainsi conçu : « Celui qui aura abandonné dans une situation critique une femme non mariée et qu'il sait enceinte de ses œuvres, et l'aura ainsi livrée à la détresse, sera, sur plainte, puni de l'emprisonnement. »

Il faut remarquer tout d'abord avec quelle facilité les adversaires du vote féminin se contredisent suivant qu'ils doivent parer à tel ou tel argument. Ainsi leur vision de la femme nous laisse un peu perplexe : Tantôt c'est une poupée frivole et délicate, incapable de sonder les problèmes ardu de la politique et dont la seule raison d'être est de charmer la vie des hommes. Tantôt c'est une ménagère absorbée, esclave de son foyer et qui n'a pas même les loisirs que laisse n'importe quelle profession masculine — puisque les hommes, eux, « ont le temps de se faire une opinion ! ».

Le problème est simple : le droit de vote doit être accordé à ceux qui ont l'intérêt et les compétences nécessaires pour en user. Les femmes y ont-elles droit ?

Je ne discuterai pas du droit qu'auraient à voter les femmes célibataires dont les intérêts et les compétences sont exactement les mêmes que ceux des hommes. Si on veut punir les célibataires de ne pas être mariées, en ne leur donnant pas le droit de vote, pourquoi les hommes non mariés qui commettent la même faute ne reçoivent-ils pas la même punition ?

Je rappelle d'autre part qu'il existera toujours des femmes célibataires et que la société en a besoin : ainsi les infirmières et les institutrices pour ne citer qu'elles ! Il est injuste de les ignorer.

Quant aux compétences de la femme mariée elles sont certaines ! C'est elle qui doit se débrouiller pour nourrir et habiller sa famille avec un budget plus ou moins large, c'est elle qui doit éduquer et instruire ses enfants. C'est donc elle qui est compétente avant tout pour se prononcer sur les questions de la famille, de l'éducation,

Les larmes qu'elle ne pouvait plus retenir coulaient pressées le long de ses joues creusées, tandis que la révolte grondait en elle : « Pourquoi, ô Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, ô pourquoi cela ? qu'avons-nous donc fait ? » Elle se tordait les mains de désespoir, maudissant le ciel fermé.

Les hommes n'ont pu supporter ta vue, ô Israël, comme ils ne peuvent supporter l'écrasante charge de haine et de rancœur qui est en eux ; il leur fallait un objet de douleur, quelque chose à écraser, sinon ils auraient étouffé, ils se seraient entre-dévotés, impuissants à dominer la passion qui les ronge. Alors ils t'ont choisi, parce qu'ils étaient jaloux et impitoyablement t'ont chassé dans la nuit, te dépouillant de tout et te maudissant (pour ne pas se maudire eux-mêmes).

Alors, à travers les siècles, a commencé l'interminable cortège des persécutés qui s'en vont en courbant l'échine, résignés et patients, à la recherche de la terre promise. Ils marchent indéfiniment, repus de souffrances, ils marchent inlassablement rompus à la souffrance, soutenus seulement par le souvenir que Dieu aussi les a choisis et qu'un jour leur heure viendra.

Et tandis que la nuit s'avance bienveillante en couvrant tant de peines et d'angoisses, tenant cachés en son sein tant d'espoirs inavoués, la jeune fille s'est arrêtée dans sa course échevelée et là, près du lac toujours changeant et semblable à lui-même, près de ce confident fidèle, elle s'est effondrée...

Alors du fond de son cœur en détresse, une voix monta : « Enfant, ne charge pas tes épaules avec qu'elle n'en peuvent porter, sois humaine et vis, afin d'être forte quand viendra la victoire ! — Qui es-tu, toi qui oses parler d'espoir ? — Je suis ta race. »

R. D.

et sur toutes les questions sociales en général. En conclusion, je trouve que puisque le monde va si mal, comme nous le fait remarquer obligeamment le « Vieux de la vieille », l'expérience de collaboration féminine, qui n'a jamais été essayée chez nous, pourrait être un remède !

MADELEINE BELLENOT
étudiante en droit



L'assemblée des délégués de l'Association cantonale neuchâteloise pour le Suffrage féminin a eu lieu samedi 15 novembre, à Neuchâtel. Le rapport de gestion a principalement relaté les péripéties de la campagne qui a précédé la votation populaire : ces souvenirs encore tout frais, les projets d'avenir en vue d'une nouvelle action, ont donné à cette rencontre une animation particulière. M^{lle} Waldvogel a été nommée présidente à l'unanimité et par acclamation ; peu après, fut constitué le bureau, avec M^{me} Wyss (Colombier), comme vice-présidente, M^{lle} Bréting et M^{me} Reber secrétaires, M^{lle} Wütrich, trésorière, M^{me} Perret-Grivaz, M. Béguin et M^{lle} Porret, assesseurs : cette formation représente un accroissement aux statuts, qui prévoient un bureau de 5 membres seulement. Mais elle répond au besoin de rajouter les cadres, tout en conservant, provisoirement du moins, l'expérience acquise par les vétérans.

Une feuille de souscription va être envoyée à tous les membres des sections : on espère, par de nombreux petits versements, arriver rapidement à couvrir les frais considérables de la campagne, et même à amorcer un nouveau fonds ! E. P.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Le Comité de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses s'est réuni le 6 novembre à Zurich. Il a réorganisé ses commissions et adopté un projet de budget qui, malheureusement, prévoit un déficit. Il recommande la liste publiée



Explications gratuites de M^{me} V. Renaud

VOUS LIREZ
50 nouveautés
pour Fr. 12.—
avec notre
abonnement valable 2 ans
PRIOR
CORRATERIE, 9 CITÉ, 18

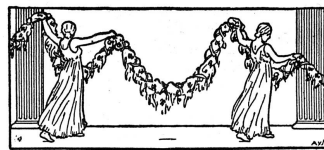
par le service des conférences et destinée à la Suisse allemande.

La résolution adoptée par l'Assemblée générale, exprimant le vœu que des raisins frais, produits en Suisse, soient mis à la disposition des consommateurs au lieu d'être transformés en boissons alcooliques, a été portée à la connaissance de M. Käppli, directeur de l'Office fédéral pour l'alimentation. On a l'impression que l'on n'a pas agi suffisamment tôt cet automne. L'effort fait dans ce sens en 1935 avait été très apprécié : aussi une action des Sociétés féminines en vue de procurer du raisin frais aux populations montagnardes pourrait donner de bons résultats si elle était entreprise en temps utile.

Le Comité a pris connaissance des listes transmises par la Ligue des Croix-Rouges et provenant des camps d'internement du sud de la France ; ces listes portent les signatures des femmes et enfants qui ont bénéficié des vêtements achetés au moyen des fonds réunis par l'Alliance. Pour permettre de nouveaux envois au cours de l'hiver, le Comité rappelle que les dons sont reçus avec reconnaissance et peuvent être versés à M^{lle} le Dr R. Girod, rue Charles-Bonnet, 6, Genève, (compte de chèques postaux I. 4861).

La présidente a mentionné les diverses assemblées auxquelles l'Alliance a récemment été représentée et elle a exprimé la joie qu'elle avait eue d'assister au cinquantenaire de l'Union des Femmes de Genève.

V. W.



A travers les Sociétés

Association vaudoise des Services complémentaires féminins.

Les engagées vaudoises au Service complémentaire féminin se sont réunies nombreuses, le 9 novembre, dans la salle des XXII Cantons, à Lausanne, pour fonder l'Association vaudoise des S. C. F. La séance du matin, présidée par la S. C. Heubi, directrice de pensionnat à Lausanne, a adopté les statuts de l'Association, présentés par la S. C. Comte, avocate à Lausanne. Le Comité a été composé des S. C. Traveletti, présidente, Lise Freymond, secrétaire, de Charrière, trésorière, Heubi, L. Comte, Wasm, Spalet, Combe, Gildard, Weitzel et Dr. S. Picot-Roux.

L'après-midi, lecture a été donnée d'une dépêche du général Guisan, empêché d'assister à l'assemblée et exprimant ses vœux pour l'association ; puis les participantes applaudirent des allocutions de nombreux officiers supérieurs, ainsi que de Mme G. Wagnière, l'une des organisatrices du Service. La S. C. Traveletti exposa ensuite quelques-unes des expériences faites par les engagées volontaires, tandis que la S. C. Berthe Vuillemin (Lausanne) parla des expériences d'une conductrice d'ambulance automobile.

L'assemblée a acclamé comme membre d'hon-

FOURRURES

Fred. Greiner

Corraterie. 24

Un métier agréable et lucratif

Lydia Daïnow

Genève

forme des élèves.

Cours théorique et pratique de soins de beauté
2, pl. Fusterie
GENÈVE Institut de Beauté
Téléphone 4.42.10

Corsets Clément

26, Rue du Marché

Toutes les dernières nouveautés
Tous les genres

Tous les prix

TIMBRES ESCOMPTE JAUNES



POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES

neur Mme Henri Guisan, Mme M. L. Payot, présidente de la Lessive de guerre à Lausanne, Mme G. Wagnière et Mme E. Züblin-Spiller, la créatrice des Foyers du soldat. La séance s'est terminée par la projection de films militaires commentés par la S. C. Vorcart (Bâle).

S. B.

Le bréviaire de la bonne acheteuse.

Le Groupe lausannois pour le Suffrage féminin a repris, le 7 novembre, ses séances mensuelles d'hiver, au Lycéum-Club. M^{lle} Y. van Muyden, secrétaire romande de la Ligue sociale d'Acheteurs, y a parlé du label et mis sur la conscience de ses auditrices comme de ses auditeurs le devoir d'acheter avec discernement en encourageant la fabrication d'objets confectionnés dans de bonnes conditions sociales. Le bréviaire de l'acheteuse lui interdit l'achat d'objets dont le bon marché signifie que l'ouvrière ou l'ouvrier n'a pas reçu un salaire équitable. L'exposé de M^{lle} Y. van Muyden, fortement pensé, solidement étayé, a beaucoup plu à son public.

Au début de la séance, M^{lle} A. Quinche, présidente, a rappelé la mémoire du fidèle et dévoué suffragiste que fut Ernest Bovet, et adressé la sympathie de la section à Mme Bovet.

S. B.

Carnet de la Quinzaine

Samedi 29 novembre:

GENÈVE : Lycéum-Club, 1, rue des Chaudronniers, 14 h. 15 précises : Assemblée générale du Lycéum de Suisse. Rapports divers, élection de la présidente et des déléguées, propositions individuelles.

Id. : Union des Femmes, 22, rue Et-Dumont, 16 h. : Thé mensuel. Appel pour les layettes : M^{lle} Y. Achard. — Le Label, la marque du travail bien rétribué : M^{lle} Y. van Muyden.

Dimanche 30 novembre:

GENÈVE : Associations genevoises des Maisons familiales, Salles des Amis de l'Instruction, dès 14 h. 30 : Cabaret artistique et buffet, au profit de l'œuvre « Les Ecureuils ».

Lundi 1^{er} décembre:

GENÈVE : Association pour le Suffrage féminin, 22, rue Et-Dumont, 20 h. 30, séance mensuelle : Les revendications genevoises, par M. le conseiller d'Etat Paul Balmer, président du Conseil d'Etat. Discussion. Séance publique et gratuite.

Judi 4 décembre:

GENÈVE : Association pour le Suffrage féminin, 22, rue Et-Dumont, 20 h. 30 : Deuxième séance du groupe d'études sur l'après-guerre : Les démocraties et la paix, sujet introduit par M^{me} T. Hauchmann, lic. ès-sc. politiques. Discussion. Invitation aux membres de l'Association et à leurs amis.

Vendredi 5 décembre:

LAUSANNE : Groupe suffragiste, Lycéum-Club, 12, Estraz, 20 h. 30, séance mensuelle publique et gratuite : De l'autorité la femme fondée sur la nature de la maternité, par M. Edm. Gillard, homme de lettres.

Mercredi 10 décembre:

GENÈVE : Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 19 h. 15 : Pique-nique d'Escalade avec soupe de la Mère Royaume (1 fr.). — Echos du cinquantenaire.

BONNETERIE DURUZ
PLACE DES EAUX-VIVES, 5
—
LAINES DURUZ
CROIX-D'OR, 3
Maison de confiance. Prix raisonnables.

PIANOS
HANNA KNEIFEL
PASSAGE DU TERRAILLET, 20
ENTRESOL
ÉCHANGE
LOCATION
RÉPARATIONS

Economies !!
en faisant
teindre et nettoyer
chez
Fraisse & C^o
TEINTURERIE - GENÈVE
53, rue de St-Jean - 9, Quai des Bergues
7, rue de Rive - 2, Rue Micheli-du-Crest
Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEVE

Soutenez votre „Mouvement“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité